

Luxembourg, le 2 février 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

« Le parlement polonais a adopté le 13 janvier 2022 une loi visant à étendre le contrôle du gouvernement sur l'éducation nationale. Cette loi restreint l'accès aux écoles à des ONG dont les messages sont conformes à l'idéologie nationale conservatrice du parti PiS, en sorte de permettre au gouvernement d'écarter les associations promouvant les droits des personnes LGBTIQ ainsi que toute autre forme d'éducation à la sexualité. Ces restrictions constituent une attaque sur les valeurs de l'Union européenne.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

- Monsieur le Ministre estime-t-il que les actions récentes du gouvernement polonais constituent de fait une atteinte aux valeurs de l'Union européenne telles qu'énoncées à l'article 2 du traité de Lisbonne et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ?*
- Est-ce que le ministère des Affaires étrangères et européennes a pris des mesures afin de s'opposer aux violences du gouvernement polonais contre l'État de droit et les valeurs européennes ? Dans l'affirmative, de quelles mesures s'agit-il ?*
- Monsieur le Ministre considère-t-il dans ce contexte qu'un recours des États membres de l'Union européenne aux mécanismes européens de protection de l'État de droit s'impose ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS
Député